Type Sage non dentelés



Dès juillet 1875, le Ministre des Finances décide de faire imprimer les nouveaux timbres-poste français au type Sage par l'imprimerie de la Banque de France louée par l'Administration des Postes, sous le contrôle de la Commission des Monnaies et Médailles.

Le Ministère de la Marine et des Colonies souhaite également changer de vignettes. Le coût de fabrication d'un modèle spécial pour les Colonies étant jugé trop élevé, il fut décidé d'employer comme auparavant les mêmes timbres que ceux de la Métropole mais non dentelés afin de pouvoir les différencier, le montant des affranchissements coloniaux rentrant dans les caisses des Colonies. De ce fait l'emploi de timbres dentelés est interdit aux Colonies.

Le Ministère de la Marine et des Colonies passe des commandes régulières pour les besoins des diverses colonies. Les feuilles qui leur sont destinées sont alors extraites de celles des timbres imprimés pour la Métropole avant la dentelure, la plupart du temps en cours de tirage.

Depuis 1862 divers organismes d'Etat constituent des collections de timbres de France. Afin de pouvoir mieux les conserver les feuilles sont prélevées, généralement au cours du premier tirage avant la dente-lure. En effet les feuilles de cent-cinquante timbres dentelés ont la fâcheuse tendance à se séparer en petits blocs, il est plus facile de conserver des feuilles non dentelées. Pendant la période où l'impression est effectuée à la Monnaie de Paris, seuls quelques timbres français peuvent être confondus avec ceux imprimés pour les Colonies, mais il est assez facile de les différencier. Il n'en va pas de même pour ceux au type Sage.

Pendant cette période les timbres au type Sage non dentelés peuvent être destinés aux collections officielles ou à l'affranchissement du courrier aux Colonies. Sans compter quelques rares non dentelés accidentels.

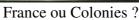
En 1880, l'Administration des Postes devient son propre imprimeur. Il semble que les collections officielles ne reçoivent plus toutes les vignettes. Celles dont les seules couleurs changent ne sont pas présentes dans les collections officielles. Les variations de types N sous B ou N sous U ne sont pas prises en compte par l'Administration, le changement de matériel d'impression ne concerne que l'Imprimerie et non les services de l'Etat.

Les catalogues sont d'une imprécision...coupable. On vend, d'une façon constante des timbres des Colonies pour des non dentelés de France. Les premiers ont été imprimés à plusieurs milliers ou dizaines de milliers d'exemplaires, les autres, provenant des collections officielles se comptent en quelques dizaines d'exemplaires « évadés » de ces collections. Il faudrait revoir sérieusement les cotations et distinguer nettement les valeurs qui existent dans les deux cas des autres.

Bien des cotes sont aberrantes et n'ont aucun rapport avec la difficulté à se procurer telle ou telle valeur.

Est-il normal que le 1 c non dentelé de France n° 61, cote 175 euros, et que la même valeur non dentelées des colonies n°24, cote 30 euros alors qu'il est quasi impossible de les différencier, le timbre de France étant issu de la première partie du tirage et celui des colonies de la seconde partie ?







Colonies oblitéré

Le tableau de la page suivante permet d'avoir une vue synthétique de cette émission.

VF	Couleur	France n°	type	Non dentelé France	Colonies n°
1 c	Vert	61	I	ND	24
2 c	Vert	62	I	ND	
4 c	Vert	63	I	ND	25
5 c	Vert	64	I	ND	
10 c	Vert	65	I	ND	
15 c	Gris	66	I	ND	
20 c	Brun lilas	67	I	ND	34 (type II)
25 c	Outremer ¹	68	I		
30 c	Brun	69	I	ND	26
40 c	Orange	70	I	ND	27
75 c	Carmin	71	I	ND	28
1 f	Vert bronze	72	I	ND	29
20 c	bleu	73 ²	II	ND	
2 c	Vert	74	II		30
5 c	Vert	75	II		31
10 c	Vert	76	II		32
15 c	Gris	77	II		33
25 c	Outremer	78	II	ND	36
25 c	Bleu	79	II		35
30 c	Brun-jaune	80	II		
75 c	Rose	81	II		
1 f	Vert olive	82	II		$36 A^3$
1 c	Noir / azuré	83	II	ND	37
1 c	Bleu de Prusse ⁴	84	II		
2 c	Brun-rouge	85	II	ND	38
3 c	Bistre jaune	86	II	ND	
3 c	Gris	87	II	ND	
4 c	Brun lilas	88	II	ND	39
10 c	Noir / lilas	89	II	ND	40
15 c	Bleu	90	II	ND	41
25 c	Noir / rouge	91	II	ND	43
25 c	Jaune	92	II	ND	44
35 c	Violet-noir / jaune	93	II	ND	45
40 c	Rouge orange	94	II		
5 f	Violet / lilas	95	II	ND	
20 c	Brique / vert	96	II	ND	42
25 c	Noir / rose ⁵	97	II	ND	
50 c	Rose	98	II		
75 c	Violet / orange	99	II		
15 c	Bleu / quadrillé	101	II		
5 c	Vert-jaune	102	III		
10 c	Noir / lilas	103	III		
50 c	Rose	104	III		
2 f	Bistre / azuré	105	III		
5 c	Vert-jaune	106	II		

-

¹ Le non dentelé officiel est au type II

² Le non émis dentelé est au type I; le non dentelé est au type II

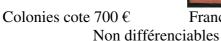
³ Le 1 F non dentelé au type II a été spécialement imprimé pour être envoyé au bureau de l'UPU, il n'a jamais été mis en circulation aux Colonies quoiqu'en dises les catalogues. Toutes les oblitérations sur ce timbre sont fausses.

⁴ Variété de couleur du précédent

⁵ D'après le docteur Joany, deux feuilles non dentelées auraient été livrées à la Commission des Monnaies. Je ne les ai pas retrouvées lors de l'inventaire des collections du Musée de la Poste en 1994, mais il en existe sur le marché philatélique.

V. F	Couleur	n° France	Type	n° Colonies
1 c	Vert	61	I	24
4 c	Vert	63	I	25
30 c	Brun	69	I	26
40 c	Orange	70	I	27
75 c	Carmin	71	I	28
1 F	Bronze	72	I	29
1 c	Noir / azuré	83	II	37
2 c	Brun-rouge	85	II	38
4 c	Brun lilas	88	II	39
10 c	Noir / lilas	89	II	40 ⁶
15 c	Bleu	90	II	41
25 c	Noir / rouge	91	II	43
25 c	Jaune	92	II	44
35 c	Violet-noir / jaune	93	II	45
20 c	Brique / vert	96	II	42







France cote 900 €



France
Type I, N sous B



Colonies Type II, N sous U

Timbres de France non dentelés qui n'existent pas aux Colonies.

VF	Couleur	France n°	type
2 c	Vert	62	I
5 c	Vert	64	I
10 c	Vert	65	I
15 c	Gris	66	I
2 c	Brun lilas	67	I
20 c	bleu	73 ⁷	II
3 c	Bistre jaune	86	II
3 c	Gris	87	II
5 f	Violet / lilas	95	II
25 c	Noir / rose ⁸	97	II

Il existe d'autres non dentelés qui ne sont ni des timbres de France gardés ainsi pour les collections officielles ni des timbres émis pour les Colonies françaises. En général les collectionneurs ne savent pas exactement les qualifier, mais leur aspect différent leur fait s'interroger.

⁶ Le colonial est du deuxième tirage, le non dentelé de France est du premier tirage, quasi impossible à différencier.

⁷ Le non émis dentelé est au type I; le type II est non dentelé

⁸ D'après le docteur Joany, deux feuilles non dentelées auraient été livrées à la Commission des Monnaies. Je n'ai pas référencé ces feuilles lors de l'inventaire des collections conservées au Musée de la Poste en 1994.











Papier normal

Papier moyen

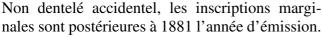
Les « Régent » sont trois tirages spéciaux de luxe effectués en 1877, 1878, 1879 pour la confection d'albums destinés aux Régents de la Banque de France, dont l'imprimerie assure la fabrication des timbresposte de 1876 à 1880. Les vignettes sont imprimées avec et sans teinte de fond ainsi que les teintes de fond seules sur un beau papier épais.

Les « Granet » sont un tirage spécial pour le ministère de la Marine et des Colonies en 1887 sur papier mince, gommé ou non avec teinte de fond. (Voir la fiche. https://www.philatelie.expert/singlepost/2020/05/07/r%C3%A9impression-granet)

En 1898 particulièrement, est effectuée une série d'essais pour le choix des couleurs, certaines valeurs devant en changer. Ces essais sont très bien imprimés, en couleurs assez vives sur un papier moyen de bonne qualité.

Il existe des non dentelés accidentels, que trop souvent des collectionneurs béotiens ont séparés des exemplaires dentelés.







Non dentelé destiné aux collections officielles





Non dentelés accidentels tenant à dentelés